

L'Association régionale la Gruyère a mis hier en consultation son plan directeur régional. Ce document compte t

VERS UNE GRUYÈRE

« MAUD TORNARE

Stratégie » Dans le canton, la Gruyère est l'un des premiers districts à avoir franchi ce cap. Au terme de trois ans de travail, l'Association régionale la Gruyère (ARG) a mis hier en consultation publique son plan directeur régional (PDR). «C'est un moment important pour la région. Un moment qui va non seulement orienter mais également réorienter le développement du district pour les quinze années à venir», soulignait le préfet de la Gruyère, Patrice Borcard, hier matin lors d'une conférence de presse. Dans une région parfois malmenée par le bétonnage, ce projet ambitieux fait le pari d'un développement plus durable et raisonné.

Le PDR s'appuie sur une vision stratégique, treize mesures concrètes et des moyens de mise en œuvre envisagés dès 2022. Cette planification s'inspire des résultats de l'Atelier du futur qui a réuni en 2019 plus de 150 représentants des communes, des milieux économiques et associatifs. «Nous avons été frappés de voir que, malgré la diversité des opinions, il y avait une vision assez partagée pour une Gruyère beaucoup plus verte mais aussi urbaine», souligne Patrice Borcard.

«Un projet volontariste»
Le PDR répond à une obligation cantonale. Son élaboration par les districts est l'une des exigences du nouveau plan directeur cantonal qui découle de la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire acceptée par le peuple suisse en 2013 et en vigueur depuis 2014. «Notre marge de manœuvre n'est pas grande. Mais en utilisant habilement les quelques possibilités d'agir, il est possible d'orienter le bateau», indique Patrice Borcard pour qui ce plan évite «le piège d'un catalogue de bonnes intentions». «C'est un projet volontariste avec des stratégies innovantes.»



«Un travail de persuasion sera à faire pour réorienter les pratiques»

Patrice Borcard

Pour mettre en place cet outil de planification, l'ARG a nommé un comité de pilotage et mandaté le bureau d'urbanisme Archam et Partenaires SA en qualité de chef de projet. Réalisées par trois groupes techniques, des études complémentaires ont été menées sur les thématiques de l'emploi et des résidents, de la mobilité et de la qualité paysagère.

Le PDR compte treize mesures concrètes qui devront permettre de répondre aux quarante stratégies élaborées. Parmi les axes principaux: une mobilité plus durable, une gestion coordonnée des zones d'activités à l'échelle régionale, un renforcement des centres villageois ou encore une consolidation de l'offre touristique. S'il pose des conditions-cadres au développement de la région, le PDR s'inscrit dans une stratégie évolutive. «Il sera remis à jour tous les cinq ans à la fin de chaque législature. Un bilan sera par ailleurs réalisé chaque année», précise Patrice Borcard.

Un coordinateur

L'organisation et la gestion de la mise en œuvre du PDR seront confiées à un coordinateur qui sera engagé par l'ARG au début 2022. Il sera notamment chargé d'animer les discussions avec les acteurs régionaux et locaux, et d'appuyer les communes dans la mise en œuvre des mesures qui ont un caractère contraignant. «Tout un travail de persuasion et de pédagogie sera à faire pour réorienter les pratiques», souligne Patrice Borcard.

La mise en consultation publique du PDR a lieu jusqu'au 30 juin. «Les communes pourront faire part de leurs remarques qui seront entendues ou pas par le comité de pilotage», indique le préfet qui précise que la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions rendra un avis final. Après l'approbation par l'assemblée de l'ARG, le document sera remis au canton cet automne. L'approbation par le Conseil d'Etat est espérée pour la fin 2021. »

► Le plan directeur régional est disponible sur www.regiongruyere.ch (rubrique news)



Le plan directeur régional fixe des priorités notamment en matière de mobilité, de zones à bâtir, de qualité du paysage et d'offres tou

ZONES D'ACTIVITÉS

Une marge de manœuvre réduite

Le plan directeur régional prévoit des zones d'activités cantonales, régionales et locales.

En matière de zones d'activités, le district dispose d'une marge de manœuvre très réduite. Le plan directeur cantonal fixe le besoin en zones d'activités pour la Gruyère à 56,3 hectares à l'horizon 2035. «En déduisant les zones déjà en vigueur, il reste un potentiel d'extension de 14,7 hectares. C'est 1 hectare, soit un terrain de foot et demi, par an. D'où la nécessité de veiller à ce que ces terrains ne soient pas gardés en réserve mais mis sur le marché», souligne Alain Renaud. «Le plan directeur cantonal ne permet

plus de saupoudrer les zones d'activités dans les villages», précise le chef de projet pour le bureau Archam. «Celles qui existent déjà seront maintenues mais pourront s'étendre uniquement si une entreprise existante a un projet d'extension de son activité.»

Les sites destinés à l'accueil de nouvelles entreprises se concentreront dans l'agglomération Mobul. Situé le long de l'autoroute, le secteur stratégique d'importance cantonale est réservé à des entreprises avec une plus-value et un rayonnement extra-cantonal. Entre Vuadens et Bulle, la zone d'activités cantonale permet d'accueillir un type plus large

d'entreprises. Le PDR prévoit quatre zones d'activités régionales destinées à des entreprises plus locales, à Planchy-Sud, à Vuadens, en Trême et à Vaulruz. «Les zones cantonales et régionales sont celles qui évolueront le plus», précise Alain Renaud.

A plus long terme, un pôle économique «Aux portes de la Gruyère» est envisagé dans le secteur de la nouvelle gare de Bulle. Dédié aux activités tertiaires, le lieu est jugé idéal pour attirer une haute école. Objectif: faire évoluer le profil économique de la région en réduisant sa dépendance au secteur industriel et renforcer la compétitivité de l'ensemble du district. » MT

ZONES À BÂTIR

Un développement coordonné

L'utilisation des zones à bâtir passera par une coordination régionale. Objectif: assurer le développement économique et la réalisation de projets régionaux.

«Nous allons vers une période de restrictions avec des diminutions de mises en zone», explique Patrice Borcard, préfet de la Gruyère. Pour éviter de se retrouver bloqué dans son développement, le district mise sur une gestion coordonnée des zones à bâtir sur l'ensemble de la Gruyère. «Le plan directeur cantonal prévoit que seuls 88 hectares supplémentaires pourront être mis en zone d'ici à 2042», indique Alain Renaud, chef de projet au sein du bureau Archam.

Le canton a déjà dessiné un périmètre de 116 hectares dans lequel les communes pourront développer ce potentiel. A l'extérieur de celui-ci, aucune nouvelle zone ne pourra être créée. «La première mission du plan directeur régional a été de vérifier la cohérence entre ce qui est en vigueur dans le plan

directeur cantonal et les projets des communes et de la région», poursuit Alain Renaud. Résultat: des besoins pour 26 hectares ne figurent pas dans ce périmètre. Des corrections seront proposées pour pouvoir intégrer dans le territoire d'urbanisation ces 26 hectares qui devront être compensés par des surfaces équivalentes. «Cela nécessitera un travail très fin. Une vision claire pourra être dégagée d'ici cinq à sept ans», précise Alain Renaud.

Ces adaptations doivent permettre de garantir la réalisation des projets régionaux et communaux (par exemple EMS, déchetterie, centrale de chauffe). Des études seront ensuite réalisées auprès des communes pour définir le développement dans des secteurs prioritaires. Le PDR anticipe aussi les besoins à venir et prévoit de récupérer les surfaces qui ne seront pas mises en zone à bâtir par les communes d'ici 20 ans. Et cela afin de garantir une marge de manœuvre pour le développement futur de la région. » MT

treize mesures qui orienteront le développement de la région pour les quinze prochaines années

VERTE ET URBAINE



Artistiques. Charly Rappo

88
ha

Le potentiel de mises en zone à bâtir supplémentaires d'ici à 2042

56
ha

Les besoins en zones d'activités à l'horizon 2035

14
ha

Le potentiel d'extension des zones d'activités

LAC DE LA GRUYÈRE

Des rives exploitées et préservées

La région veut un développement touristique ciblé des rives et de l'offre environnante, en conservant la qualité des paysages.

Les rives du lac de la Gruyère feront d'abord l'objet d'un état des lieux dès 2022. Objectif: repérer les belles rives naturelles et déterminer (en 2024) les secteurs à renaturer. Pas question de saccager cette beauté paysagère. Les activités touristiques et de loisirs prendront place dans des secteurs précis, avec des accès aux rives tout aussi précis.

Quatre périmètres de développement sont définis: Pont-en-Ogoz et Trémaules (Gumefens), La Roche/Pont-la-Ville/Hauteville, Corbières/Echarlens et enfin Morlon/Broc. S'y ajoute Rosens, qui sera traité dans le PDR de la Sarine.

Sur ces quatre périmètres, la même logique prévaut: les équipements d'accueil, l'accès des piétons, cyclistes et automobilistes, les parkings, les toilettes et la gestion des déchets seront prévus dans

des secteurs soumis dès 2024 à une obligation d'établir des plans d'aménagement de détail (PAD).

Il s'agira aussi de mettre en valeur le patrimoine bâti ou naturel environnant: île d'Ogoz, pisciculture, île aux Oiseaux, chapelle de Thusy, église d'Hauteville, tourbière d'Echarlens, châteaux de Corbières et de Vuippens, tuilerie, ancien prieuré. A Morlon, l'attraction sera Goya Onda, la vague de surf artificielle, ainsi qu'Electrobroc et la Maison Cailler. Chaque périmètre permet ainsi de varier les plaisirs: détente, culture et excursion.

Le PDR insiste d'ailleurs sur les liaisons piétonnes et cyclables entre ces périmètres, et avec La Berra ou Le Gibloux, sur les arrêts de transports publics, et sur la lutte contre le parking sauvage.

Le PDR rassemble aussi les amarrages. Quelques 930 places pour bateaux seront ainsi réparties sur différents secteurs, dans ces quatre périmètres (y compris à Botterens). Dès 2024, les ports seront eux aussi soumis à des PAD. >> 52

TOURISME

Mieux relier pour mieux retenir

Le tourisme sera «de loisir» ou «de détente», intensif ou doux, mais il sera surtout régional.

Le canton de Fribourg, dans son plan directeur, a défini des pôles touristiques cantonaux – Bulle, Charmey, Gruyères et Moléson – ainsi que des fiches concernant notamment des développements à Moléson et Bellegarde, ainsi qu'à La Berra et Vouneise (Charmey).

La région, elle, complète le tableau par trois pôles: Bellegarde, La Roche/Pont-la-Ville/La Berra et Broc Fabrique. L'objectif visé: mettre tous ces pôles en réseau, pour renforcer l'attrait de la destination et prolonger la durée des séjours, ceci durant

toute l'année. Des secteurs comme l'Intyamou, le Gibloux ou le lac de Montsalvens sont quant à eux considérés comme des sites de détente, avec des points d'accès plus «légers».

Les centres villageois plus vivants devraient contribuer à retenir le touriste, tout comme la mobilité, en reliant mieux ces pôles touristiques. La région veut ainsi modifier la ligne de bus Bulle-Charmey-Jaun en ligne Moléson-Charmey-Jaun, et renforcer la liaison entre Pont-la-Ville, La Roche et La Berra.

Ce réseau a son pendant abstrait: une nouvelle gouvernance sera chargée d'élaborer dès 2022

une stratégie touristique régionale. La démarche passera par une coordination avec le canton, notamment appelé à adopter deux nouvelles fiches: l'évolution du site de la Maison Cailler et Goya Onda, la vague de surf artificielle de Morlon, avec hôtel, salle d'entraînement polyvalente et accès public à la rive.

Le VTT devra lui aussi se coordonner et se connecter. Il s'agira de développer des liaisons entre les sites aménagés à Moléson, Charmey, Bellegarde, La Berra, Le Gibloux et Vaucens (Bulle). La région fixe des liaisons prioritaires, entre La Berra et le Lac-Noir, ainsi qu'entre Les Paccots et Moléson. >> 52

CENTRES DE LOCALITÉ

Des villages où il fait bon vivre

Le plan directeur veut dynamiser l'activité sociale et économique des centres villageois.

Des centres villageois vivants, actifs, densifiés vers l'intérieur, mais dans un esprit de qualité, et avec des espaces publics ou verts: le PDR tient à maintenir l'attrait des villages, pour les résidents, mais aussi pour les travailleurs et les touristes.

Il établit trois catégories de centres, non exclusives: à densifier, parce qu'ils recèlent des bâtiments désaffectés ou sous-utilisés qu'on pourra transformer, et qui devront faire l'objet d'un inventaire en 2022; à requalifier, parce qu'ils possèdent des

bâtiments classés à réhabiliter; à renforcer, parce que les services fournis sont lacunaires ou parce que des places de travail (voire des espaces de coworking) pourraient y être créées.

Pour susciter ce dynamisme, un marché itinérant sera lancé dès 2022 – un événement sur lequel pourra se greffer la vie associative locale. Mais il s'agira aussi d'éviter de créer des surfaces commerciales dans la périphérie, plutôt dédiée aux grandes places de parc. Ces deux contraintes figureront aux plans d'aménagement dès 2024.

Autre action: la création d'un groupe «qualité» en 2022, un groupe d'experts qui visera à

encourager la qualité urbaine des centres de localité et décernera un prix annuel aux communes méritantes. Ce groupe fait partie de la «boîte à outils» dont elles disposeront. Dès 2022, elles pourront aussi s'appuyer sur le PDR pour soutenir financièrement les projets de rénovation, de développement vers l'intérieur ou de mixité.

Un indice de surface verte imposera le maintien d'espaces naturels – des îlots de fraîcheur et de biodiversité – dans les projets. Il s'agira aussi de préserver (via les PAL) des vues caractéristiques du village. La mobilité, enfin, privilégiera la force du mollet ou l'électricité. >> 52

MOBILITÉ

Mettre la voiture sur la touche

Active, combinée: la mobilité de demain passera par des transports publics mieux «maillés», sera multimodale et plus sûre.

Le Plan directeur régional cherche à fournir des alternatives à la voiture, notamment grâce à un réseau de transports public maillé et bien cadencé. La desserte des secteurs denses sera donc améliorée. Cela ne passe pas seulement par le «tram-train» bullois, qui dépend de décisions cantonales et fédérales. Des lignes de bus seront également prolongées, avec une desserte fine à Charmey, Gumefens, Marsens, Moléson et Vuadens.

Autre mot-clé: la mobilité combinée, qui vise tant les pendulaires que les touristes. Il s'agit de compléter la stratégie cantonale, qui place des parkings relais (P+Rail, P+Bus, Bike+Bus) sur les grands axes de transports publics. A l'échelon régional, un P+Bus sera créé près de l'hôpital de Riaz et un autre captera les automobilistes sortant de

l'A12 à Riaz. Deux autres seront étudiés, à Broc et à Bulle (zone industrielle de Palud, notamment vers l'attraction Goya Onda).

Un hub multimodal verra aussi le jour du côté de Planchy, à Bulle, avec un parking d'échange en silo (500 cases environ), non loin de l'autoroute et raccordée à une halte sur la ligne Bulle-Broc. Des bus et des trains partiront de ce hub vers Bulle et Broc. De manière générale, les interfaces avec les transports publics faciliteront les transbordements, avec la mise à disposition de vélos en libre-service, de voitures en partage ou de points de rencontre pour le covoiturage.

Côté réseau cyclable, l'axe traversant le district du Nord (rive droite du lac) jusqu'à Broc, puis vers l'Intyamou, où un projet pilote sera traité en priorité. Mais des itinéraires intercommunaux (de Broc et Epagny vers La Tour, par exemple) seront aussi sécurisés. De même pour des itinéraires «chemin de l'école». >> 52